

Bruxelles, le 8 octobre 2008

Aides d'État: la Commission approuve l'aide de 63,6 millions d'euros octroyée par la France en faveur du programme de R&D intitulé DEFI Composite

La Commission européenne a décidé d'autoriser, en application des règles du traité CE relatives aux aides d'État, une aide de 63,6 millions d'euros accordée par la France au programme de recherche et développement intitulé DEFI Composite. Celui-ci est conduit par un groupement réunissant 46 partenaires, sous la houlette de l'avionneur Airbus France. Ce programme vise à rassembler des technologies industrielles en vue de mettre au point et d'expérimenter des méthodes de conception et de production d'éléments de structure complexes à partir de matériaux composites à base de fibres de carbone, destinés à être utilisés dans le secteur du matériel de transport.

«Je me réjouis d'approuver une aide en faveur de la recherche et de l'innovation, qui permettra de réaliser rapidement des progrès technologiques importants dans plusieurs domaines essentiels de l'industrie européenne» a déclaré M^{me} Neelie Kroes, commissaire à la concurrence.

Les coûts relatifs au programme DEFI Composite sont estimés à quelque 137 millions d'euros et peuvent être pris en compte pour l'octroi de l'aide. Ce programme s'étalera sur quatre ans et portera sur la mise au point d'une série d'outils méthodologiques, de protocoles et de processus de mise en œuvre destinés à la conception, à la modélisation, à l'expérimentation ainsi qu'à la production de pièces et d'éléments de structure à partir de matériaux composites. L'objectif final est de perdre en poids et en consommation d'énergie tout en gagnant en résistance et en adaptabilité.

Le programme DEFI Composite, qui favorisera les échanges, entre des partenaires de domaines différents, de savoir-faire et d'expériences résultant de travaux de recherche, contribuera à surmonter certains obstacles technologiques, rencontrés dans tous les secteurs concernés. Il aboutira également à l'élaboration de démonstrateurs génériques, qui seront utilisés dans plusieurs domaines d'application (aéronautique, chemins de fer, automobile, navigation).

Le programme a été choisi par l'Agence française de l'innovation industrielle (qui a fusionné avec OSEO depuis le 1^{er} janvier 2008) dans le cadre d'un régime d'aides autorisé en juillet 2006 par la Commission (voir [IP/06/1020](#)). La France a notifié, en novembre 2007, l'aide qu'elle prévoyait d'accorder au programme DEFI Composite puisque tout financement dépassant un certain montant doit toujours être notifié à la Commission. Seule l'enveloppe de 19 millions octroyée à Airbus France a fait l'objet d'un examen approfondi par la Commission en raison de son importance.

À l'issue de cet examen, la Commission a considéré que la mesure en question remplissait les conditions définies dans l'encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (voir [IP/06/1600](#)). Elle estime notamment que le programme DEFI Composite remédie à certaines défaillances du marché. La réalisation d'un tel programme n'est en effet pas suscitée spontanément par le marché vu les risques élevés associés au programme et donc l'incertitude quant à ses chances de succès. Il est par ailleurs difficile de mettre en place un partenariat comme celui-ci, tant entre les différents domaines d'application des matériaux composites qu'au sein du secteur aéronautique. Enfin, le programme aura des retombées positives pour l'ensemble de l'Union européenne sur le plan de la diffusion des connaissances ainsi que pour l'environnement. Les éventuelles distorsions de concurrence résultant de l'aide octroyée devraient être limitées étant donné que le programme portera principalement sur des activités de R&D en amont, qui ne sont pas liées à des produits directement commercialisables.

La version non confidentielle de la décision sera publiée sous le numéro [N 679/2007](#) dans le [registre des aides d'État](#) figurant sur le site Internet de la [DG Concurrence](#), dès que tous les problèmes de confidentialité auront été résolus. Le bulletin d'information intitulé [State Aid Weekly e-News](#) fournit la liste des dernières décisions relatives aux aides d'État publiées au Journal officiel et sur Internet.